



**ENGAGÉ-ES
AU QUOTIDIEN**



CTM du 8 février 2018

Intervention préalable de la FSU
Réponses de l'administration sur les deux points que nous avons abordés, sur influenza aviaire, les taux pro/pro et le RIFSEEP.

Intervention préalable FSU

Nous ferons pour la FSU une intervention sur deux points : les annonces suite au CITP (dont vous trouverez le dossier de presse en pièce jointe) et l'affaire Lactalis

La première réunion du comité interministériel de transformation publique (CITP) mise en place par le gouvernement dans le cadre du programme action publique 2022 s'est réunie le jeudi 1er février. A la suite de cette réunion, le premier ministre et le ministre de l'action et des comptes publics ont procédé aux premières annonces relatives aux chantiers transversaux qui constituent, pour eux, le socle indispensable à la transformation des politiques publiques.

De quoi s'agit-il ?

Tout d'abord, à aller vers un nouveau contrat avec les agents publics.

Dans ce cadre, le gouvernement part du principe, entre autre que "Les agents publics sont conscients que la société évolue, qu'ils doivent progresser dans la qualité du service offert aux citoyens et qu'agents publics comme salariés n'ont plus vocation à faire le même métier pendant toute leur vie professionnelle"

N'est-ce pas un peu facile de sous-entendre par là que les agents publics ne sont pas efficaces dans l'exercice de leur mission. qu' il y a des marges de progression. Ce discours n'est plus audible car porté depuis des lustres pour justifier des réformes qui se succèdent et n'ont de but que la suppression de postes.

Et non, les agents publics ne sont pas conscients de ne plus avoir vocation à rester fonctionnaire pendant toute leur vie professionnelle car s'est bien de cela qu'il s'agit.

Le gouvernement estime également qu'il faut redonner sens et confiance à ceux qui font vivre le service public. "Le sens de leur engagement faiblirait du fait d'une faible prise en considération de leur investissement personnel dans leur rémunération."

Là, on aurait bien envie de rire : si le sens de leur engagement faiblit c'est du aux réformes successives, aux restructurations, au désengagement de l'Etat, à la surcharge de travail, etc

Et quel chantier le gouvernement entend-il mettre en oeuvre pour répondre à ces attendus en terme de ressources humaines (RH) :

Un accompagnement renforcé en matière d'évolution de carrière.

Là, il ne faut pas se tromper : il ne s'agit nullement de l'évolution de carrière telle que tous les fonctionnaires l'entendent (avancement de grade et promotion de corps) , il s'agit de pousser les agents vers d'autres horizons. Ainsi, la revue de presse est explicite :

"L'évolution des métiers sous l'effet des transformations en cours (numérique, attentes nouvelles des citoyens, différenciation territoriale ...) et les réorientations de ressources, induites par la revue des missions menée par le Gouvernement, vont nécessiter d'accompagner des reconversions : soit sous forme de mobilités au sein des fonctions publiques, soit de départs de la fonction publique vers le secteur privé. Un véritable effort de formation doit être mis au service de cet objectif. C'est notamment l'objet des crédits de formation prévus par le Grand plan d'investissement (1,5 Md€ sur 5 ans)."

On comprend mieux l'intérêt des autres ministères pour le réseau d'appui aux agents et aux structures (RAPS) existant dans notre ministère.

Et c'est à ce niveau que l'on doit situer "le plan de départs volontaires" qui sera "à imaginer avec les agents publics "pour ceux qui souhaiteraient partir" en conséquence de la réforme de l'Etat. Sans incitation aucune, bien entendu !!!

Les comptes ont été fait, les départs à la retraites jugés insuffisants au regard des objectifs fixés.

Une meilleure prise en compte de l'investissement personnel des agents dans leur rémunération

Pour ce faire, il est prévu une **rémunération plus individualisée**. Ainsi, si chaque agent doit voir son pouvoir d'achat garanti et son expérience valorisée, une part de sa rémunération doit être liée au mérite et à l'atteinte des résultats individuels et collectifs. Que doit-on entendre par là ?

La reconnaissance du mérite des agents est déjà prévu au travers les avancements et les promotions, mais voilà l'Etat faute de moyens n'est même pas en mesure de d'octroyer avancements et promotions à hauteur des besoins. Combien attendent une reconnaissance qui ne vient pas. Combien partiront en retraite sans avoir connu l'évolution de carrière que les missions exercées et leur engagement aurait du leur ouvrir ?

On peut légitimement se demander quelle part de la rémunération sera touchée par cette individualisation ? l'indemnitaire et/ou le statutaire ? puisque le gouvernement a dans le viseur le statut de la fonction publique symbolisé, pour ses détracteurs, par l'emploi à vie et les avancements automatiques.

La FSU s'opposera à toute attaque statutaire et à toute modalité de salaire au mérite.

Un dialogue social plus fluide et recentré sur les enjeux les plus importants

En s'inspirant de ce qui a été fait dans le cadre des ordonnances "travail", le gouvernement entend redonner de l'efficacité au dialogue social en simplifiant et en déconcentrant. Merci pour les représentants du personnel !!.

Et quand le seul argument trouvé est le nombre d'instances et donc certainement le coût, c'est plus clair.

Un élargissement du recours au contrat

Ainsi, **Les possibilités de recourir aux contrats seront largement étendues, notamment pour les métiers ne relevant pas d'une spécificité propre au service public**

Voilà une confirmation, s'il en fallait, que le statut est bien dans le viseur. D'ailleurs, le ministre des comptes publics l'a dit : "il faut adapter le statut, faire en sorte qu'il puisse redevenir un cadre efficace pour l'action publique" Ces mots déjà interrogent et nous n'y croyons pas.

Mais il est une évidence, le recours au contrat n'a pas pour vocation, dans ce cadre d'être utilisé pour pallier les difficultés de recrutement dans certaines zones géographiques mais bien d'être utilisé à grande échelle. Il faudrait nous dire quels sont les métiers qui ne relèvent pas d'une spécificité propre au service public : la GRH , l'informatique et quoi d'autres ?

Nous vous rappelons le courrier intersyndical de demande d'un nouveau plan de déprécarisation. Est-ce là la réponse du gouvernement ? Une précarisation accentuée attendue, entre autre, par l'OCDE .

Pour la FSU, ces annonces ne constituent pas une grande surprise. La suppression du ministère de la fonction publique et son remplacement par un ministère de l'action et des comptes publics avec une vision purement budgétaire et technocratique de l'Administration, de ses engagements et de la gestion de ses agents ne laissait rien augurer de bon. Tout comme le lancement du programme action public 2022 avec pour seule volonté, celle de diminuer la part consacrée à l'action publique dans le PIB et le nombre de fonctionnaires.

La FSU appelle les personnels à se mobiliser le 22 mars prochain contre la casse du statut de la fonction publique, pour que le modèle républicain du service public, garant de l'intérêt général ne soit pas sacrifié aux intérêts financiers.

L'affaire "Lactalis"

L'affaire « Lactalis », dite du lait infantile contaminé aux salmonelles, a récemment défrayé la chronique médiatique et s'apprête désormais à rejoindre les chroniques judiciaires. En effet, une enquête préliminaire a été ouverte au pôle santé publique du parquet de Paris à l'encontre de Lactalis et un juge d'instruction a été désigné pour instruire la plainte des parents d'enfants contaminés visant la DGAL et la DDCSPP de la Mayenne pour « *complicité d'administration de substances nuisibles ayant entraîné une infirmité permanente* ». L'état judiciaire se resserre donc en désignant explicitement la DDCSPP de la Mayenne. Certes on ne peut prédire qui sera mis en examen, ou pas, mais force est de constater que désormais toutes les options judiciaires sont ouvertes...

La DDCSPP de la Mayenne pourrait donc avoir sa part de responsabilité dans la survenue du scandale « lactalis » selon la justice qui a désigné un juge d'instruction.

Pourtant, l'administration n'a cessé de clamer sur tous les toits, depuis la « nouvelle approche » que les industriels étaient les seuls responsables de la qualité sanitaire de leur production. Ceci justifiait donc une périodicité d'inspection inepte d'une fois l'an dans une usine fabriquant du lait infantile comme Lactalis à Craon.

Les déboires judiciaires actuels et prévisibles démontrent que si les industriels ont leur responsabilité engagée, celle de l'administration et de ses agent-e-s n'en serait pas pour autant écartée.

Il est urgent de remettre à plat toutes les procédures d'inspection des ateliers agréés. En effet, les inspecteurs-trices, ne doivent plus s'en tenir à valider des procédures écrites par les industriels mais doivent pouvoir intervenir sur les moyens de production. De plus, l'administration doit faire ses propres analyses sur les produits et revenir à des périodicités d'inspection réalistes.

Sans remise à plat des procédures d'inspection et au risque de se retrouver en prison, devra-t-on inciter les collègues à refuser les inspections d'ateliers agréés ?

Réponses de l'administration :

Sur les annonces faites, suite à la première réunion du CITP

La concertation va s'engager au niveau interministériel sur les différents chantiers rappelés. Des réunions seront activées au niveau des services.

La secrétaire générale nous rappelle la contribution du ministère, sur le volet « ressources humaines » présentée aux représentants du personnel le 13 décembre dernier dont, pour l'efficacité de la gestion de celles-ci, son accord à une mutualisation au travers l'outil « RENOIR ».

Elle insiste sur le fait qu'à ce stade, aucune décision concernant le ministère n'est prise, qu'il n'y a pas de remise en cause des missions ni de la spécificité de l'enseignement agricole.

Sur le sanitaire, les propositions du ministre sur de nouveaux financements permettant de recruter des moyens supplémentaires restent en attente d'une décision. Elles sont considérées comme innovantes par le comité AP 2022 et comprises dans le contexte actuel mais, dans le même temps, elles visent à créer des moyens publics et des agents supplémentaires. Ni le ministre, ni la secrétaire générale n'ont parlé de délégations sur le sanitaire.

Par contre, des questions sont posées sur l'organisation des services déconcentrés avec plusieurs scénarios possibles :

- le statut quo
- la régionalisation
- La modularité de l'organisation de l'Etat au niveau territorial. Le préfet pourrait avoir la main, selon spécification, pour une mutualisation départementale accrue et le regroupement de DDI et/ou pour un rapprochement des services de l'Etat et des établissements publics pour certaines missions.

La secrétaire générale signale également l'importance que revêt le chantier sur la transparence et la qualité du service souvent abordé dans les réunions.

Une réunion du groupe de travail « action publique 2022 » est programmée le 6 mars prochain.

Le SNUITAM-FSU regrette que l'administration n'ait pas remis aux représentants du personnel ses contributions écrites aux différents chantiers. Vous trouverez celles du METES sur l'organisation territoriale jointe à ce compte-rendu

Sur Lactalis.

Le DGAL reconnaît la sensibilité et la complexité de ce dossier, véritable crise sanitaire. Il signale que du fait de la répartition des compétences, la DGCCRF a pris la main sur sa gestion. Les agents en charge du contrôle ont fait leur travail conformément aux instructions données.

Sur le volet judiciaire, pour l'instant l'action en justice vise la société Besnier. En effet, les autocontrôles avaient pointé une défaillance d'environnement qui n'a pas fait l'objet d'une curiosité suffisante de l'entreprise et qui n'a pas donné lieu à une information des services de l'Etat.

Une plainte a bien été déposée contre les services de l'Etat mais à ce stade elle ne fait pas l'objet de suite. Pour le cas où elle déboucherait la protection fonctionnelle des agents a été lancée.

Un contrôle général de toute la production de lait infantile est en cours et les leçons seront tirées de cette phase de contrôles. Une mission sénatoriale et une mission d'enquête parlementaire sont ouvertes, le DGAL y sera entendu. Et dans le même temps, la cour des comptes lance une enquête sur la sécurité sanitaire des aliments.

Le DGAL réaffirme que les contrôles relèvent de la responsabilité de l'Etat et que ne sont prévus ni délégation, ni allègement de ceux-ci.

Il rappelle que le classement des entreprises qui permet de définir le rythme des contrôles se fait sur la base d'une analyse des risques et des moyens (au vu de l'enveloppe disponible). Ainsi, pour la poudre de lait, la fréquence des contrôles était d'un tous les deux ans au vu du procédé de fabrication cumulant pasteurisation et atomisation.

La cotation du risque et la fréquence des contrôles pourraient être revu mais le DGAL indique que « si on fait plus là, il faudra faire moins ailleurs », d'où la nécessité de régler le problème des moyens sur le long terme.

Sur le plan institutionnel, il faudra redéfinir qui fait quoi entre la DGCCRF et le ministère.

Enfin sur la formation des agents, l'accent va être mis sur la responsabilité pénale et le suivi des constats.

Pour le SNUITAM-FSU, il est grand temps que les moyens soient à la hauteur des enjeux de sécurité sanitaire. Lactalis n'est pas la première crise sanitaire et ne sera pas la dernière si l'Etat ne reprend pas pleinement sa place. Cette nouvelle crise pose également le sujet des autocontrôles qu'il y a lieu de questionner et de la divergence d'intérêts entre les entreprises et les consommateurs. Les uns recherchent avant tout le profit et les autres une alimentation de qualité. La conciliation des deux ne va pas de soi. Une société de confiance ne naît pas en claquant des doigts.

Sur influenza aviaire

Le DGAL indique que le dépistage systématique avant tout mouvement, en période sensible, et les outils mis à disposition des collègues et des éleveurs pour gérer les suspicions et les foyers sont satisfaisants. L'inspection se fait par sondage.

Le bilan est favorable. Quelques foyers faiblement pathogène ont été identifiés dans 4 départements ce qui indique que le dépistage avant mouvement garde toute sa pertinence. Les agents gèrent bien ces situations, nous ne sommes pas dans une situation de surchauffe des équipes.

Des souches sauvages ont été détectées dans les pays limitrophes. Il faut maintenir la biosécurité..

Pour le SNUITAM-FSU, la gestion des périodes de tension telles que les services en ont connues l'an passé ont eu des conséquences sur la santé de certains agents. Les retours d'expérience que l'administration met en place, s'ils peuvent apporter des réponses en terme de réactivité des services ou autres ne peuvent prendre en compte les risques psycho-sociaux encourus. Seule une enquête indépendante est à même de les mettre en exergue. Et nous savons que des agents ont été atteints par la surchauffe de l'an passé.

Sur les taux promus/promouvables

Pour rappel : ces taux permettent de déterminer le nombre d'avancements de grade à effectuer annuellement. Ils sont fixés par période de 3 ans (pour cette fois 2018/2020).et son arrêtés par corps. Les propositions faites par les différents ministères doivent être présentées au guichet unique (ministère des comptes publics) pour étude et/ou modification et accord.

L'administration a fait ses propositions mais celles-ci n'ont pas pour l'instant l'aval du guichet unique, les discussions sont toujours en cours, la secrétaire générale nous dit refuser de brader un corps pour obtenir des avancées sur les autres.

Pour le SNUITAM-FSU cette longue attente rappelle celle qui a précédé la détermination des taux pour la dernière période de trois ans. Si les taux proposés, quoique en dessous des besoins et des attentes, ne sont pas revus à la baisse à ce terme, l'attente n'aura pas été vaine. Ce qui ne nous empêchera pas de revendiquer plus.

Sur les RIFSEEP

Pour les corps de A+, la saisine du guichet unique est faite mais le ministère n'a toujours pas de réponse.

Pour les IAE et les techniciens supérieurs, le ministre et son homologue du METES ont présenté au ministre des comptes publics une demande d'exemption pour ces corps, au vu de l'impact budgétaire, qui est toujours sans réponse à ce jour. Pour les corps exemptés, une close de réexamen est prévue en 2019.

Pour les réponses aux interventions préalables concernant le secteur de l'enseignement, nous vous invitons à aller sur le site du SNETAP-FSU